



Ministère de la Justice
Canada

Department of Justice
Canada

DOCUMENT D'ÉVALUATION

ACTIONS DE PRÉVENTION DE LA CRIMINALITÉ AU CANADA 2000

Rapport d'étude

Septembre 2000

Division de l'évaluation

Section de l'intégration et de la coordination de la politique

Canada 

TABLE DES MATIÈRES

SOMMAIRE	i
1. INTRODUCTION	1
1.1 Contexte	1
1.2 Objectif et questions étudiées	1
2. MÉTHODOLOGIE	3
2.1 Sélection de l'échantillon.....	3
2.2 Identification des personnes interrogées	5
3. AVERTISSEMENT	7
4. CONSTATATIONS	9
4.1 Aperçu de l'échantillon.....	9
4.2 Contexte politique	10
4.3 Principales inquiétudes quant à la criminalité	13
4.4 Principaux acteurs de la prévention de la criminalité	17
4.5 Nature des partenariats de prévention de la criminalité	19
4.6 Nature et portée des actions de prévention de la criminalité.....	22
4.7 Bénéficiaires de la prévention de la criminalité.....	24
4.8 Lacunes constatées dans la prévention de la criminalité	25
4.9 Dans quelle mesure connaît-on la Stratégie?	26
5. CONCLUSION	29
ANNEXE 1: Tableaux statistiques	32

SOMMAIRE

Contexte

Actions de prévention de la criminalité au Canada 2000 fait partie d'une série d'études, déjà réalisées ou à venir, visant à recueillir des informations pour l'évaluation de la Stratégie nationale sur la sécurité communautaire et la prévention du crime (ci-après «la Stratégie»). Liée à *l'Analyse comparative 1998-2003* de la Division de l'évaluation, elle-même aussi une étude subsidiaire de l'évaluation, la présente étude nous informe sur les points suivants :

- nature et portée de la prévention de la criminalité dans les collectivités;
- degré de connaissance et de soutien de la Stratégie dans les collectivités;
- méthodologie à reprendre pendant les années à venir de la Stratégie.

Questions étudiées

Les questions suivantes ont été étudiées, telles que les perçoivent les informateurs majeurs au niveau de leur collectivité :

- le contexte politique de la criminalité et de la victimisation criminelle;
- les acteurs de la prévention de la criminalité;
- la nature des partenariats de prévention de la criminalité;
- la nature et la portée des activités de prévention de la criminalité;
- les bénéficiaires de la prévention de la criminalité;
- les lacunes constatées dans la prévention de la criminalité;
- dans quelle mesure connaît-on la Stratégie et la soutient-on.

Méthodologie

Nous avons élaboré un échantillon au jugé de 30 collectivités dans tout le pays, stratifié par région et par grandeur de collectivité (6 régions, 12 petites collectivités, 12 moyennes et 5 grandes). Une collectivité a été pilote. À l'aide d'un protocole testé pour identifier des

informateurs majeurs dans chaque collectivité, nous avons effectué 172 entrevues détaillées au niveau local. L'échantillon comprenait des personnes d'organisations communautaires ou non gouvernementales (organismes de service communautaire, organismes ou refuges pour les femmes, services aux familles, services publics – surtout municipaux, police, écoles, services de santé, organismes autochtones, secteur privé).

Avertissement

Ce sont les perceptions des informateurs majeurs qui fondent la présente étude. Nous avons certes confiance que notre méthodologie a permis une bonne représentation des actions de prévention de la criminalité, mais elle ne propose pas de répertoire de la totalité de celles-ci dans les collectivités étudiées.

Conclusions

Dans *Actions de prévention de la criminalité au Canada 2000*, nous nous sommes efforcés de présenter une représentation nationale de la nature et de la portée de la prévention de la criminalité dans les collectivités canadiennes. Nous détaillons ci-dessous les principales conclusions – et les questions à approfondir.

Grands problèmes de criminalité : la myriade des problèmes les plus fréquemment rapportés au niveau local concernent les actes criminels contre les biens, les actes criminels violents - notamment la violence familiale, la toxicomanie et la criminalité des jeunes. Des différences régionales existent dans cette constatation, qu'il pourrait être intéressant d'approfondir.

Inquiétudes quant à la victimisation criminelle : les perceptions touchant les groupes risquant la victimisation dans les collectivités étudiées correspondent souvent aux priorités de la Stratégie, exception faite des personnes âgées. Il conviendrait d'approfondir ce résultat au niveau communautaire, surtout au regard du résultat en apparence contradictoire que les actes criminels contre les personnes âgées n'ont été qualifiés ni de grand problème de criminalité, ni de lacune dans la prévention de la criminalité.

Acteurs de la prévention de la criminalité : une grande variété de groupes et d'organismes travaillent à prévenir la c, le rôle de la police étant essentiel pour réaliser des activités de prévention traditionnelles et axées sur le développement social ou bien y participer. Moins

apparente dans la plupart des collectivités, la participation du secteur privé à la prévention de la criminalité se manifeste en arrière-plan, en nature.

Partenariats : il existe trois catégories de partenariat - coopération, coordination et collaboration, qui fonctionnent de façon plus simple dans les petites collectivités que dans les plus grandes. La présente étude n'aborde que superficiellement l'activité de partenariat – domaine qui mériterait lui aussi d'être davantage approfondi.

Méthode de prévention de la criminalité : les collectivités ont signalé de nombreuses activités de prévention de la criminalité. Nous avons le sentiment que le concept de prévention de la criminalité par le développement social (PCDS) se formule et se met en œuvre au niveau communautaire, surtout dans les activités concernant les enfants et les jeunes. Dans de nombreuses collectivités, les méthodes traditionnelles de prévention de la criminalité sont étroitement associées à la PCDS.

Bénéficiaires des programmes : les jeunes et les enfants sont les bénéficiaires majeurs, puis les familles, les personnes âgées, les femmes, les peuples autochtones, les victimes et la population en général.

Lacunes constatées dans la prévention de la criminalité : il faut signaler que 39,5% des informateurs majeurs n'ont indiqué aucune lacune dans les activités de prévention de la criminalité de leur collectivité. Selon les autres, les lacunes concernent des points importants, surtout celui des ressources trop réduites pour aborder avec efficacité les problèmes locaux. Ce résultat est lui aussi à approfondir, afin de déterminer comment les collectivités peuvent au mieux avoir accès aux ressources, les développer et les optimiser.

Dans quelle mesure connaît-on la Stratégie et la soutient-on? On connaît peu la Stratégie, ce qui suggère qu'il faut davantage de communication à son sujet avec les acteurs communautaires. Pour conclure sur une note très positive, on soutient sans réserve les buts, les priorités et les objectifs de la Stratégie.

1. INTRODUCTION

1.1 Contexte

La Division de l'évaluation du ministère de la Justice du Canada a engagé Jamieson, Beals, Lalonde et Associés Inc. en vue d'étudier au niveau national les actions communautaires de prévention de la criminalité. *Actions de prévention de la criminalité au Canada 2000* fait partie d'une série d'études, déjà réalisées ou à venir, visant à recueillir des informations pour l'évaluation de la Stratégie nationale sur la sécurité communautaire et la prévention du crime (ci-après « la Stratégie »). Liée en particulier à *l'Analyse comparative 1998-2003* de la Division de l'évaluation, qui a établi un ensemble de repères pour le degré, la nature et la méthode des actions de prévention de la criminalité pendant la phase II de la Stratégie (1998).¹ La présente étude vise à informer le ministère de la Justice du Canada sur les points suivants :

- nature et portée de la prévention de la criminalité dans les collectivités;
- degré de connaissance et de soutien de la Stratégie dans les collectivités.

1.2 Objectif et questions étudiées

La présente étude a pour objectif premier de brosser un tableau national de la nature et de la portée des activités de prévention de la criminalité dans les collectivités canadiennes. L'objectif secondaire a été d'explorer le degré de connaissance et de soutien de la Stratégie. Le tableau 1 présente les principales questions étudiées.

¹ En consultation avec le Centre national de la prévention du crime, la Division de l'évaluation (section de l'Intégration et de la Coordination de la politique au ministère de la Justice du Canada), a établi un cadre d'évaluation pour la phase II de la Stratégie. Voir *Sommaire du cadre d'évaluation*, Division de l'évaluation (section de l'Intégration et de la Coordination de la politique au ministère de la Justice du Canada), mai 1999. L'étude comparative visait à fournir des repères contextuels pour toutes les activités de prévention de la criminalité au Canada. Ces repères peuvent être revus la quatrième ou la cinquième année de la Stratégie.

Tableau 1: Questions étudiées

Question étudiées	Pour quoi est-ce important?
3.2.1 Contexte politique de la prestation des programmes communautaires de prévention de la criminalité	Les préoccupations, les questions et les méthodes politiques de prévention de la criminalité varient selon les régions, les provinces, les territoires et les collectivités. Il existe à la fois des éléments communs à tous et des éléments particuliers. Les collectivités peuvent en être à des stades différents de développement et à des niveaux différents d'engagement. Le soutien et les méthodes des partenaires et des acteurs communautaires peuvent varier aussi. La relation du contexte politique à la prévention de la criminalité par le développement social et à la prévention de la criminalité situationnelle dans les collectivités importe particulièrement.
3.2.2 Qui participe à la prestation des services de prévention de la criminalité et au soutien?	On espère notamment que grâce à la Stratégie, les collectivités et les personnes vont davantage s'engager et qu'il va y avoir expansion ou intégration de ces engagements ainsi que de nouveaux partenariats. Il importe donc de répertorier qui participe pour l'instant et comment (voir 3.2.4). Il faut aussi étudier comment les activités de prévention de la criminalité s'articulent avec les caractéristiques, les populations et les besoins des collectivités, surtout avec les zones et les populations prioritaires de la Stratégie.
3.2.3 Nature des partenariats actuels de prévention de la criminalité	Le partenariat est un élément essentiel de la Stratégie, mais on est peu renseigné sur son état au niveau communautaire. Il peut par exemple comprendre des engagements et des contributions variées envers un but commun. Il peut être à court ou à long terme, novateur ou conservateur.
3.2.4 Nature et portée des activités et des programmes actuels de prévention de la criminalité	Dans quelques collectivités, la prévention de la criminalité par le développement social a précédé le lancement de la phase II de la Stratégie; dans d'autres, elle débute tout juste. Comment s'équilibrent la PCDS et la méthode situationnelle? Comment les fait-on travailler ensemble au niveau communautaire?
3.2.5 Bénéficiaires des programmes	Dans la Stratégie, on a désigné des priorités : les enfants, les jeunes (surtout ceux qui vivent dans des conditions à risque), les Autochtones, la sécurité personnelle des femmes et des filles. Dans quelle mesure les populations prioritaires bénéficient-elles des programmes actuelles?
3.2.6 Lacunes constatées dans les activités et programmes de prévention de la criminalité	Quelles lacunes a-t-on constaté dans les activités et programmes communautaires? Touchent-elles les populations prioritaires de la Stratégie? les préoccupations locales concernant la criminalité?
3.2.7 Dans quelle mesure les acteurs majeurs connaissent-ils et soutiennent-ils la Stratégie?	Dans quelle mesure les acteurs majeurs connaissent-ils la Stratégie? Dans quelle mesure en soutiennent-ils l'orientation? De telles informations sont utiles à l'évaluation, à la comparaison et aux gestionnaires de programme de façon immédiate.

2. MÉTHODOLOGIE

2.1 Sélection de l'échantillon

L'étude est fondée sur un échantillon au jugé de 30 collectivités sélectionnées lors de l'hiver 2000. La sélection s'est effectuée au hasard après division en strates par région et par grandeur. Parmi les collectivités sélectionnées, certaines avaient des projets financés aux termes de la Stratégie, d'autres non. On a retenu six régions :

- Atlantique (Terre-Neuve, Nouvelle-Écosse, Île-du-Prince-Édouard, Nouveau-Brunswick),
- Québec,
- Ontario,
- Prairies (Manitoba, Saskatchewan, Alberta),
- Pacifique (Colombie-Britannique),
- Nord (Yukon, Territoires du Nord-Ouest, Nunavut).

Les collectivités ont été réparties en trois catégories, selon leur population :

- Grandes (100 000 habitants ou plus),
- Moyennes (10 000 à 99 999 habitants),
- Petites (moins de 10 000 habitants).

Les listes des collectivités ont été élaborées à partir du *Profil statistique des communautés canadiennes* de Statistique Canada, qui fournit des estimations démographiques fondées sur le recensement de 1996.

Nous avons veillé lors de la conception de notre recherche à inclure des collectivités de chaque catégorie dans chaque région et à représenter des collectivités du Nord et du Sud. Le tableau 2 détaille l'échantillon par région et par grandeur de collectivité.

Tableau 2: Sélection de l'échantillon par région et grandeur de collectivité

Région	Petites (moins de 10 000)	Moyennes (10 000-99 999)	Grandes 100 000 ou plus
Atlantique	2	2	1
Québec	2	2	1
Ontario	2	3	1
Prairies	2	2	1
Pacifique	2	2	1
Nord	2	2	-
Total des collectivités	12	12	5

Par ailleurs, l'une des collectivités moyennes de l'Ontario a servi d'essai préliminaire pour le protocole que nous avons employé pour identifier et sélectionner les personnes interrogées.² Nous ne l'avons pas incluse dans l'analyse final, l'échantillon de notre étude a donc été de 29 collectivités.

Nous avons suréchantillonné dans chaque région et dans chaque catégorie afin de définir deux à quatre collectivités de remplacement. Nous avons ensuite comparé la liste des collectivités sélectionnées à une liste de collectivités dotées de projets financés aux termes de la Stratégie. Nous avons effectué quelques remplacements afin d'inclure les collectivités ayant obtenu un financement et celles ne l'ayant pas obtenu dans chaque région et dans chaque catégorie. Le tableau 3 présente un aperçu. Ces procédures permettent de garantir que l'échantillon final répond à tous les critères requis.

Du fait de l'amalgamation des municipalités et de l'accroissement démographique depuis 1996, nous avons confirmé par des vérifications auprès des municipalités (vérifications de leur site internet et appels téléphoniques) les données touchant la grandeur des collectivités obtenues à partir des estimations de Statistique Canada. Ces vérifications ont entraîné d'autres remplacements, quelques collectivités retenues (surtout en Ontario) s'étant récemment regroupées et les estimations de Statistique Canada de 1996 n'étant plus considérées comme exactes.

² Les résultats de l'essai préliminaire sont présentés dans un rapport distinct.

Tableau 3 : Par région, collectivités ayant ou non obtenu, lors de la sélection d'échantillon, un financement³ aux termes de la Stratégie

Région	Avec financement	Sans financement
Atlantique	4	1
Québec	3	2
Ontario	3	2
Prairies	3	2
Pacifique	2	3
Nord	4	0
Total	19	10

2.2 Identification des personnes interrogées

Nous avons ensuite identifié les personnes à interroger dans chaque collectivité sélectionnée, selon la technique du sondage en boule de neige, auprès d'acteurs majeurs. Nous avons considéré que ceux-ci sont des personnes connaissant bien les activités de prévention de la criminalité de leur collectivité et y participant. Nous avons identifié les acteurs majeurs par collecte parallèle de données. On a demandé aux conseillers régionaux de liaison de les identifier pour les collectivités retenues dans leur région. Simultanément, pour chaque collectivité, nous avons demandé à des fonctionnaires municipaux de nous aider. Nous les avons localisés par les numéros de téléphone répertoriés dans le *Canadian Almanac* et dans *Scott's Directory of Canadian Municipalities*. À l'aide d'un modèle préparé (voir rapport technique), nous leur avons demandé de nous fournir une liste des acteurs majeurs de divers secteurs de leur collectivité ou bien de renvoyer à quelqu'un qui pourrait le faire.

Après avoir compilé une liste de noms pour chaque collectivité, nous avons établi un ordre de priorité et sélectionné les personnes pouvant être interrogées. La priorité a été que la sélection soit aussi représentative et aussi vaste que possible. Notre méthode de recherche pour l'étude exigeait que soient interrogées des personnes de sept secteurs différents : services publics, police, organisations autochtones, écoles, santé, organisations non-gouvernementales ou communautaires, secteur privé. Les interviewers ont ensuite au besoin ajouté ou substitué des noms, d'après les renseignements recueillis pendant les entrevues.

³ Ces chiffres incluent les collectivités dont les projets figurent sur la liste des projets financés, par fond, province et collectivité, exercices 1998-1999 et 1999-2000, au 28 octobre 1999; la liste a été obtenue de la base de données du système de contrôle de projet du CNPC. Ces chiffres incluent aussi des collectivités dont les projets sont financés par le CNPC, indiqués par les conseillers régionaux de liaison au cours de l'étude. Remarque : l'état du projet a varié – quelques projets étaient terminés, d'autres étaient permanents, d'autres débutaient.

De quatre à six entrevues ont été projetées pour chaque petite collectivité, de six à huit pour les moyennes et de huit à dix pour les grandes. C'est-à-dire qu'il fallait effectuer de 162 à 214 entrevues. La technique de la boule de neige a abouti à une liste de 203 informateurs majeurs. Sept ont été ajoutés à l'échantillon après un ou deux entretiens communautaires.

Nous nous sommes efforcés de contacter chaque personne interrogée au moins trois fois. Si on n'a pu la rejoindre, si elle n'a pas été libre ou n'a pas voulu être interrogée pendant la période retenue, on a substitué une autre personne chaque fois que cela a été possible. Dans quelques collectivités, on n'a pas pu trouver de substitution. Avec cette méthode, 172 entretiens ont été réalisés. Le taux de refus a été bas ; il y a eu 3 refus pour 203 informateurs potentiels. Trente étaient soit occupés (ou avaient donné leur accord pour l'entretien mais n'étaient pas libres pendant le déroulement de l'étude) ou étaient absents et n'ont pu être rejoints. Cinq n'ont pas été interviewés, d'après les renseignements recueillis par les interviewers pendant les entretiens.

Un rapport technique séparé présente les protocoles et les instruments de collecte des données.

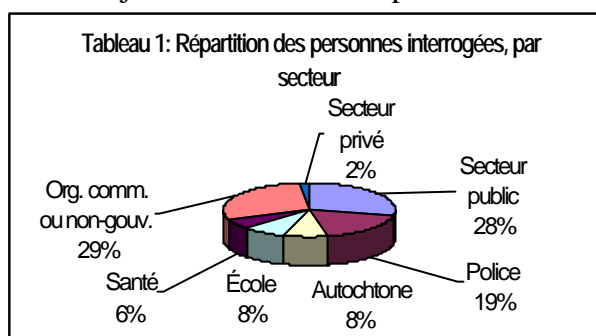
3. AVERTISSEMENT

La présente étude brosse un tableau des activités de prévention de la criminalité au cours du printemps 2000. Ce sont les perceptions des informateurs majeurs qui fondent notre étude. Nous avons certes confiance que notre méthodologie a permis une bonne représentation des actions de prévention de la criminalité, mais elle ne propose pas de répertoire de la totalité de celles-ci dans les collectivités étudiées.

4. CONSTATATIONS

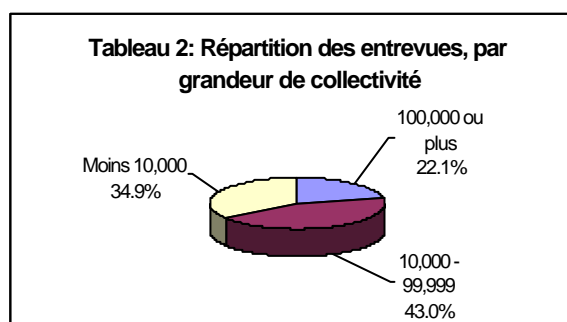
4.1 Aperçu de l'échantillon

Le tableau 1 indique que l'échantillon comprend des sujets de chacun des sept secteurs définis lors de la conception de la recherche. Étant donné que traditionnellement les pouvoirs publics et les organismes policiers participent aux activités de prévention de la criminalité, nous avons prévu dès le départ que ces secteurs formeraient l'élément majeur de l'échantillon. Les résultats vont absolument dans ce sens. Ces deux secteurs réunis représentent 46,5% des entretiens qui ont été effectués.



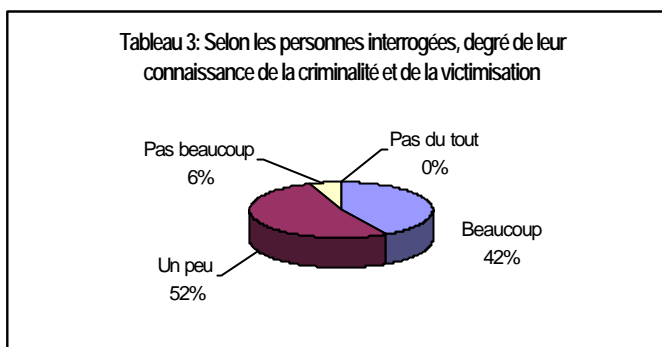
Une proportion importante des personnes interrogées (29,7%) provient des organisations communautaires et non-gouvernementales. Il importe de ne pas confondre le nombre des entretiens par secteur avec le degré d'activité de prévention de la criminalité dans ce secteur. Dans quelques secteurs, il se peut qu'une seule organisation soit très active et que la majorité des activités communautaires viennent d'elle. Ailleurs, des organisations participent à une seule activité qui fait souvent partie d'un large éventail de services. La nature et la portée des activités des différents secteurs seront détaillées plus bas.

Le tableau 2 présente la distribution des informateurs d'après la grandeur des collectivités - 22,1% (38) des entretiens ont eu lieu dans de grandes collectivités, 34,9% (60) dans des collectivités moyennes et 43% (74) dans de petites collectivités. Cela correspond à ce qui était attendu pour les collectivités moyennes, mais est au-dessous (2) pour les grandes collectivités et légèrement au-dessus (2)



pour les petites collectivités. Cet écart mineur par rapport à la conception originale n'aura probablement pas d'incidence sur les résultats.

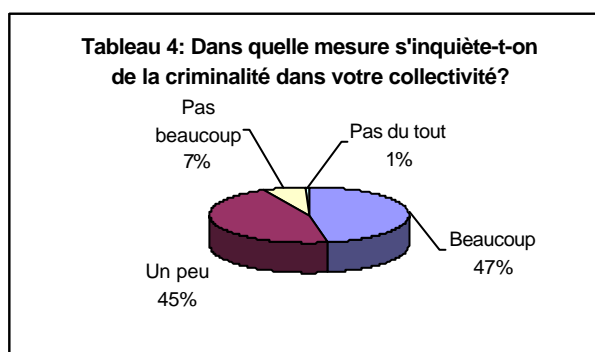
Nous avons demandé à nos informateurs ce qu'elles ou ils connaissaient de la criminalité et de la victimisation dans leur collectivité. Plus de quatre-vingt-dix pour cent (94,2%) ont indiqué être très ou assez au courant (voir tableau 3). Ceux qui ont déclaré être assez au courant ont souvent fait une évaluation modeste de leur propre expertise, étant donné les fonctions et les années d'expérience qu'ils ont indiquées. Ceci nous donne grande confiance dans la validité des données et indique que les personnes interrogées connaissaient véritablement les actions de prévention de la criminalité dans leur collectivité.



4.2 Contexte politique

Dans quelle mesure s'inquiète-t-on de la criminalité dans les collectivités canadiennes ?

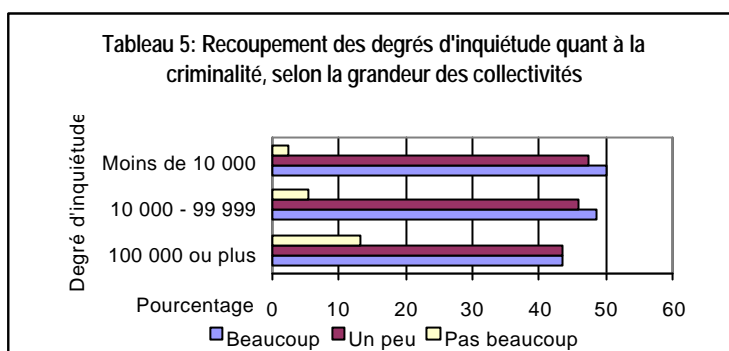
Pour établir le contexte des actions de prévention de la criminalité, nous avons demandé aux personnes interrogées dans quelle mesure, à leur avis, s'inquiète-t-on de la criminalité dans leur collectivité. Le tableau 4 indique que 92,4% estiment qu'on s'en inquiète beaucoup (47,1%) ou bien un peu (45,3%). Dans quelques collectivités, les inquiétudes sont nettement influencées par ce qui y est arrivé et qui a été rapporté dans la presse l'année précédente.



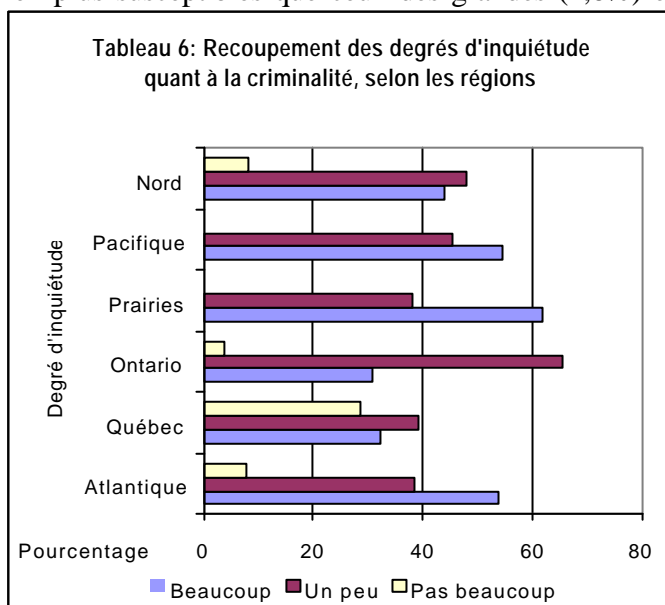
Même si les données à variable unique suggèrent que l'on s'inquiète beaucoup de la criminalité dans tout le pays, nous avons évalué s'il existait des écarts selon les régions, la grandeur des collectivités et le secteur. Seulement dix (10) des personnes interrogées ont indiqué qu'on s'inquiétait peu de la criminalité. Aucune n'a indiqué qu'on ne s'en inquiétait pas du tout.

L'analyse statistique par secteur (qui avait sept catégories) n'a pas été possible⁴. Les tableaux 5 et 6 présentent les résultats de l'analyse statistique des inquiétudes, par grandeur de collectivité et par région respectivement.

Dans les tableaux 5 et 6, les catégories de réponse « pas très » et « pas du tout » ont été réunies pour nous permettre d'analyser le khi-carré. Ainsi que l'indiquent les données du tableau 5, il n'y a dans l'ensemble aucun rapport significatif entre la grandeur de la collectivité et l'avis des personnes interrogées sur les inquiétudes quant à la criminalité. On a utilisé un intervalle de confiance de 0,05 pour déterminer la signification statistique. Même s'il n'existe en fait aucun rapport statistiquement significatif, un examen plus approfondi des données suggère que les informateurs des petites collectivités (13,3%)⁵ étaient bien plus susceptibles que ceux des grandes (2,6%) et des moyennes (5,4%) de juger qu'on ne s'inquiète pas beaucoup ou pas du tout de la criminalité dans leur collectivité.



Le tableau 6 présente les données par région. Le khi-carré n'est pas stable pour ce tableau, car un tiers des cases avaient des fréquences prévues de moins de 5; le khi-carré n'est fiable que lorsque le nombre des cases ayant des fréquences prévues de moins de 5 n'excède pas 25%. Il faut donc interpréter ces résultats avec la plus grande prudence. Le khi-carré obtenu pour ce tableau révèle qu'il peut y avoir



une rapport statistiquement significatif entre les régions et les inquiétudes quant à la criminalité. Par la règle de différence de 10%, nous constatons que les personnes interrogées sont plus

⁴ La variable aléatoire khi-carré exige qu'au plus 25% des cases aient des fréquences prévues de moins de 5. Il est souvent possible pour corriger ceci de reprogrammer des variables, mais n'a pas été possible pour les secteurs sans perdre de nombreuses données analytiques.

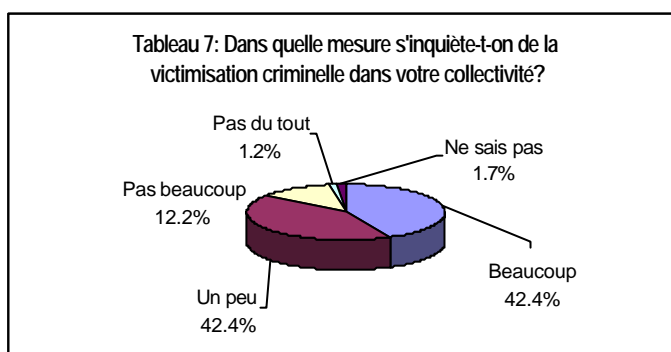
⁵ On considère qu'une différence de 10% différence est statistiquement significative.

susceptibles de juger qu'on s'inquiète beaucoup de la criminalité dans leur collectivité dans les Prairies que celles au Québec, en Ontario et dans le Nord. De toutes les régions, c'est en Ontario que les personnes interrogées sont les plus susceptibles de juger qu'on s'inquiète peu de la criminalité.

Enfin, les personnes interrogées au Québec ont sensiblement différé des cinq (5) autres régions, en ce qu'elles estiment qu'on ne s'inquiète pas beaucoup ou pas du tout de la criminalité dans leur collectivité. Toutefois, le décompte des cases est peu élevé et il faut aborder ces résultats avec prudence.

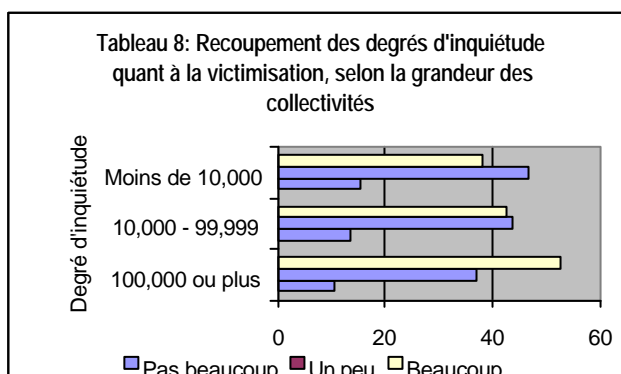
Dans quelle mesure s'inquiète-t-on de la victimisation criminelle dans votre collectivité ?

Nous avons demandé aux personnes interrogées dans quelle mesure, à leur avis, s'inquiète-t-on d'être victime de la criminalité dans leur collectivité. Jusqu'à 84,8% des réponses ont indiqué qu'on s'en inquiète beaucoup (42,4%) ou un peu (42,4%) (voir tableau 7). Nous avons évalué ici encore s'il y a des écarts dans ces inquiétudes selon la grandeur des collectivités et les régions.



Ces données sont présentées aux tableaux 8 et 9. De même que pour le tableau 5, nous avons réuni les catégories de réponse « pas très » et « pas du tout » pour nous permettre d'avoir confiance dans l'analyse du khi-carré⁶.

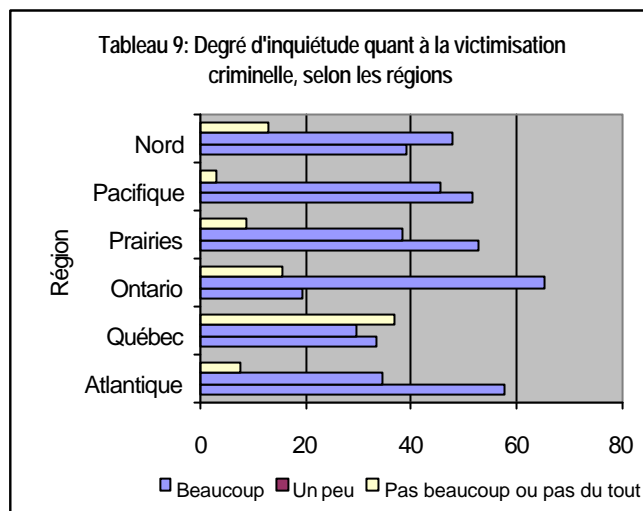
Nous n'avons pas trouvé que les inquiétudes quant à la victimisation selon la grandeur des collectivités (tableau 8) soient significatives. Ici encore, une analyse approfondie a révélé des tendances intéressantes. Par la règle de différence de 10%, nous avons constaté que les réponses des personnes des collectivités plus petites et plus grandes



⁶ La variable aléatoire khi-carré exige qu'au plus 25% des cases aient des fréquences prévues de moins de 5.

peuvent varier de façon importante par rapport à la proportion des personnes ayant indiqué que dans leur collectivité, on s'inquiète beaucoup (52,6% contre 37,9%) ou un peu (26,8% contre 46,6%) de la victimisation criminelle.

Les écarts des inquiétudes quant à la victimisation selon les régions sont présentés au tableau 9. De même que pour les inquiétudes quant à la criminalité, ce tableau contient trop de fréquences prévues de moins de 5 et les résultats doivent s'interpréter avec prudence. Le khi-carré est significatif au niveau ,05 et les données indiquent que l'on s'inquiète le plus de la victimisation dans les régions de l'Atlantique (57,7%), des Prairies (52,9%) et du Pacifique (51,5%). Ces données varient

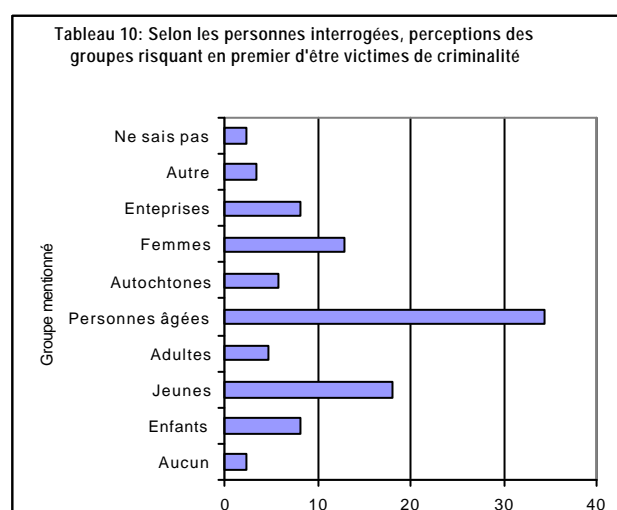


considérablement de celles du Nord (39,1%), du Québec (33,3%) et de l'Ontario (19,2%). En outre, cette province varie considérablement de toutes les autres régions, puisque seulement 19,2% des personnes interrogées ont indiqué qu'on s'inquiète beaucoup de la victimisation criminelle.

4.3 Principales inquiétudes quant à la criminalité

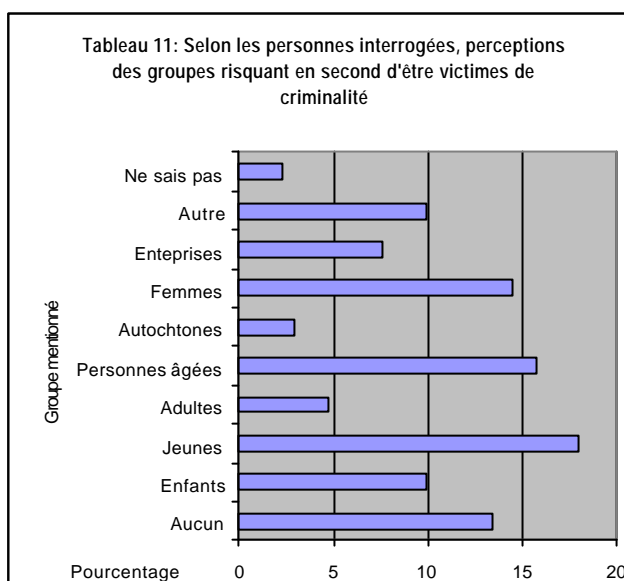
Qui risque d'être victime de la criminalité ?

Nous avons demandé aux personnes interrogées quels sont, s'il y a lieu, le ou les groupes qui risquent d'être victimes de la criminalité. À l'échelle nationale, elles ont indiqué une variété de groupes. Le tableau 10 présente la liste des premiers groupes mentionnés. Seulement 2,3% des réponses y indiquent qu'un ou des groupes non définis sont en état de risque. Presque 35% (34,3%) ont indiqué que les personnes âgées sont



vulnérables, puis les jeunes cités en premier par 18% des réponses et les femmes, citées en premier par 12,8% des réponses. La plupart de celles-ci (87,6%) ont indiqué qu'au moins deux groupes étaient vulnérables (voir tableau 11). Celui-ci indique que trois groupes ont été cités en seconde situation de risque par plus de 10% des personnes interrogées : les jeunes (18%), les personnes âgées (15,7%) et les femmes (14,5%).

Si l'on réunit les groupes cités en premier, en deuxième et en troisième, on obtient quelques données intéressantes. Globalement, 54,6% des personnes interrogées (94) ont déclaré que les personnes âgées de leur collectivité risquaient d'être victimes d'actes criminels (en premier, en deuxième et en troisième). Soixante-huit (39,9%) ont indiqué que les jeunes (12-18 ans) étaient vulnérables et 56 (32,6%) que c'étaient les femmes. Du fait du grand nombre de groupes cités, il n'a pas été possible de réaliser des tabulations croisées par



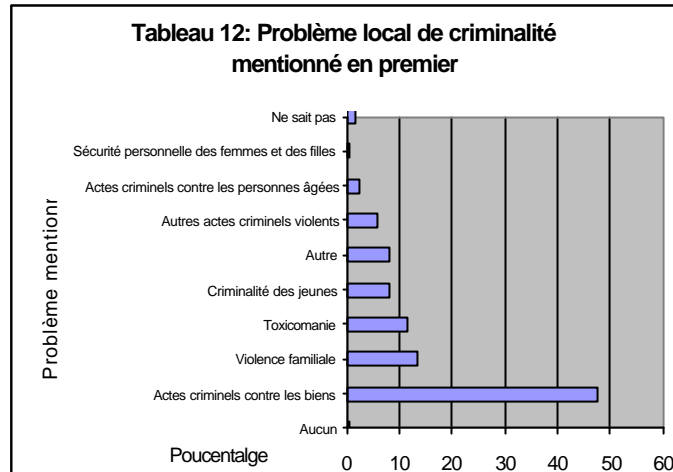
secteur, région et grandeur de collectivité des groupes en situation de risque. Nous avons donc étudié les écarts par région et par grandeur de collectivité pour les trois groupes qui ont été les plus cités – personnes âgées, jeunes et femmes. Il n'y avait pas d'écart statistiquement important dans la définition des groupes vulnérables pour les personnes âgées, les jeunes et les femmes, par région et par grandeur de collectivité.

Quels sont les problèmes de criminalité ?

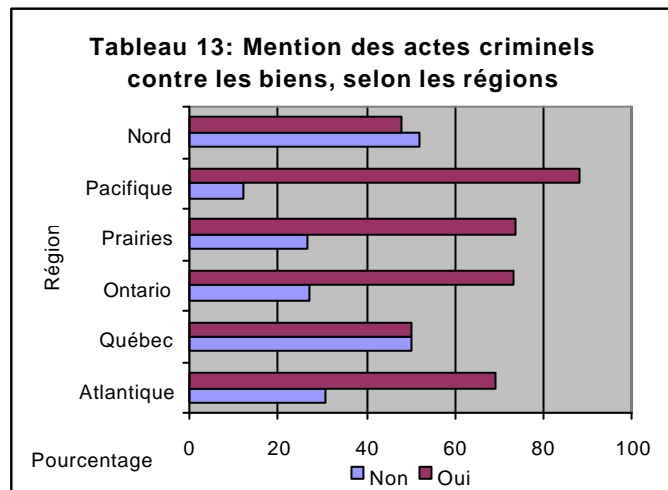
Nous avons demandé aux personnes interrogées quels avaient été l'an dernier les grands problèmes de criminalité dans leur collectivité. Le tableau 12 indique que dans tout le Canada, on s'inquiète avant tout des actes criminels contre les biens - 47,7% des réponses les mentionnent en premier, 81,4% globalement. Viennent ensuite les actes criminels violents. La violence familiale a été citée en premier par 13,4% (23) des personnes interrogées et les voies de fait, par 5,8% (10) d'entre elles. En tout, 30,8% (53) d'entre elles citent la violence familiale et 30,8% (53), d'autres actes criminels violents en premier, en deuxième et en troisième. Soixante-seize personnes interrogées (44,2%) citent la toxicomanie comme étant un problème, bien que

seules 11,6% (20) d'entre elles la citent en premier. Enfin, la criminalité des jeunes est citée par 26,1% (45) des personnes interrogées et citée en premier par 11,6% d'entre elles.

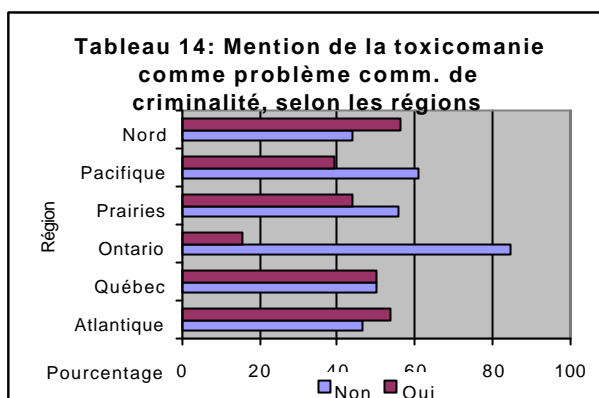
En raison de la petite taille des cases, il a fallu recoder pour examiner les écarts des problèmes de criminalité selon la grandeur des collectivités et des régions. Nous avons construit cinq variables à alternative, une pour chacun des cinq actes criminels les plus couramment cités : actes criminels contre les biens, violence familiale, autres actes de violence, toxicomanie et criminalité des jeunes. On a codé ces variables selon qu'on les a mentionnées comme problème (oui/non). L'analyse subséquente avec des variables recodées a montré qu'il n'existait pas de relation statistiquement significative entre celles-ci et la grandeur de la collectivité.



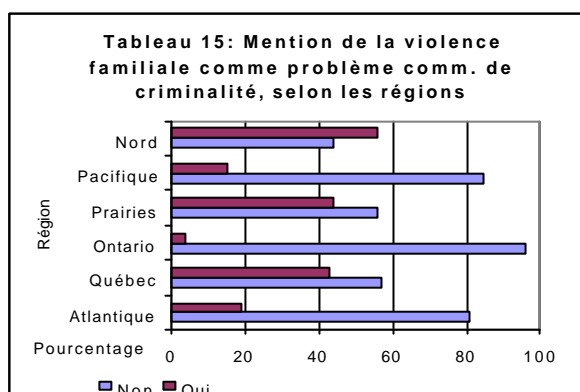
L'analyse statistique a montré par contre qu'il existait des relations statistiquement significatives entre les régions et les actes criminels contre les biens, la toxicomanie, la violence familiale et la criminalité des jeunes. Les tableaux 13, 14, 15 et 16 présentent ces relations. Le tableau 13 présente les résultats pour les actes criminels contre les biens. Les personnes interrogées dans la région du Pacifique (87,9%) étaient beaucoup plus susceptibles de citer ces actes comme un problème que dans toute autre région. Les réponses des Prairies (73,5%), de l'Ontario (73,1%) et de l'Atlantique (69,2%) se ressemblent, mais sont bien moindres que celles du Pacifique et bien plus élevées que celles du Québec (50%) et du Nord (48%).



Le tableau 14 présente l'analyse, par région, du problème de la toxicomanie. C'est dans le Nord (56%), dans l'Atlantique (53,8%) et au Québec (50%) qu'on s'en inquiète le plus. Les personnes interrogées dans le Nord (56%) étaient beaucoup plus susceptibles que celles des Prairies (44,1%), du Pacifique (39,4%) et de l'Ontario (15,4%) d'indiquer que la toxicomanie faisait problème au niveau local. Celles de l'Atlantique (53,8%) et du Québec (50%) étaient beaucoup plus susceptibles que celles du Pacifique (39,4%) et de l'Ontario (15,4%) de mentionner que la toxicomanie est un problème de criminalité, mais leurs réponses différaient peu de celles des Prairies (44,1%).

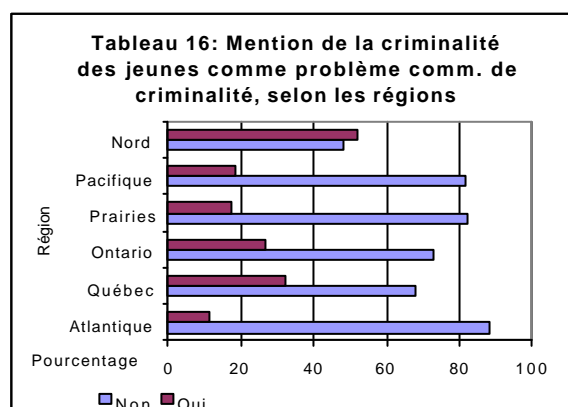


Le tableau 15 montre la relation entre le fait d'indiquer que la violence familiale est un problème local de criminalité et les régions. Les personnes interrogées dans le Nord (56%) étaient bien plus susceptibles d'indiquer que la violence familiale est un problème local de criminalité que celles des autres régions et celles de l'Ontario l'étaient bien moins (3,8%). Nous avons ici le plus grand écart de pourcentage du tableau. Seul un informateur de l'Ontario a



indiqué que la violence familiale fait actuellement problème dans sa collectivité. Les personnes interrogées de l'Atlantique étaient bien moins susceptibles (19,2%) d'indiquer que la violence familiale est un problème local de criminalité que celles du Québec (42,9%) ou des Prairies (44,1%).

Les personnes interrogées s'inquiètent aussi de la criminalité des jeunes. Celles du Nord (52%) étaient bien plus susceptibles d'indiquer qu'elle constitue un problème dans leur collectivité que celles des autres régions. Cette constatation ne



peut surprendre, étant donné le nombre élevé des jeunes dans le Nord. Au Québec, les personnes interrogées (32,1%) étaient plus susceptibles que celles du Pacifique (18,2%), des Prairies (17,6%) et de l'Atlantique (11,5%) d'indiquer que la criminalité des jeunes est un sujet d'inquiétude. Celles de l'Ontario (26,9%) ont indiqué ce sujet d'inquiétude davantage que celles de l'Atlantique (11,5%) et moins que celles du Nord. Leurs réponses étaient par contre semblables à celles du Pacifique, des Prairies et du Québec.

4.4 Principaux acteurs de la prévention de la criminalité

Grande variété des groupes et des organismes qui interviennent

Une grande variété de groupes et d'organismes interviennent dans les actions de prévention de la criminalité dans tout le Canada. Nous avons constaté qu'à l'échelon national, tous les secteurs y participent mais à des degrés fort divers.

On a constaté que c'est **la police** qui exécute la plupart des programmes dans 24 des 29 collectivités étudiées dans l'échantillon. C'est de loin le groupe le plus présent dans les actions de prévention de la criminalité dans les collectivités que nous avons visitées. Outre le fait qu'elle participe directement à la prestation de diverses actions de prévention de la criminalité, la police entreprend souvent elle-même des actions communautaires. Elle soutient aussi les efforts d'autres intervenants au niveau des collectivités. Elle joue souvent un rôle central dans les conseils et comités communautaires et y apporte son expérience et son expertise. Plusieurs personnes interrogées ont souligné le rôle de la police et remarqué que récemment, elle a souvent commencé une activité ou un programme de prévention de la criminalité pour en remettre ensuite la responsabilité du fonctionnement à un groupe ou organisme communautaire. De telles démarches correspondent à l'adoption de règles d'action policière communautaire par la plupart des services canadiens de police.

L'école est un autre acteur majeur de la prévention de la criminalité dans les collectivités de notre échantillon. Les personnes interrogées ont cité en moyenne trois programmes en milieu scolaire par collectivité. Les représentants des écoles et des conseils scolaires interrogés pour notre projet ont parlé d'une variété d'activités génériques en cours dans les établissements et qui visent à les rendre sécuritaires et favorables à l'apprentissage. Par exemple, on a mentionné à cet égard des politiques intégrées de « sécurité à l'école », de même que la fonction importante des programmes d'égal à égal tels que l'entraide et la médiation d'égal à égal. On a par ailleurs mentionné que l'école est souvent un centre des activités, car elle permet d'avoir accès aux

jeunes, c'est-à-dire que l'école et ses installations sont souvent un centre des actions communautaires de prévention de la criminalité qui sont destinées aux jeunes et à leurs parents.

Les pouvoirs publics fédéraux, provinciaux, territoriaux et municipaux sont aussi des acteurs majeurs, avec en moyenne deux programmes ou activités publiques par collectivité. Leur rôle est aussi important pour seconder des groupes et des organismes communautaires, ce qui peut se faire grâce à un soutien financier ou à du matériel informatif et technique. Dans quelques régions, le secteur public fait très activement connaître les actions de prévention de la criminalité parmi la population.

On a indiqué que **le secteur privé** intervient directement dans seulement trois collectivités. Dans deux d'entre elles, il participe à une action de prévention de la criminalité et dans la troisième, à deux actions. Il faut noter par contre que dans plusieurs collectivités, même si le secteur privé n'intervient pas directement, il soutient les activités d'acteurs directs par son aide financière et sa participation à des comités. Ce soutien est particulièrement évident dans la prévention situationnelle visant à protéger les zones et les biens commerciaux.

Les organismes communautaires de prévention de la criminalité participent à la majorité des actions. Toutefois, un seul organisme s'occupe rarement de plus de deux ou trois programmes. On a cité une grande variété d'organismes communautaires qui participent à des actions de prévention de la criminalité, entre autres ceux qui se consacrent à la jeunesse - YM/YWCA [Union chrétienne de jeunes gens], Clubs garçons et filles, Grands frères et Grandes sœurs, ensuite les organismes et les refuges pour les femmes, les refuges pour les sans-abri, les organisations de bénévoles - Lions'clubs, clubs Kin, aussi les prestataires de services - Société John Howard, Société Elizabeth Fry et enfin les groupes citoyens et communautaires. Les organismes autochtones sont présents dans les collectivités où vivent des populations autochtones suffisamment importantes. Les centres d'accueil autochtones, les aînés et les organisations communautaires participent directement à des programmes de prévention de la criminalité et s'occupent des besoins particuliers des communautés autochtones.

On a aussi mentionné que **les organismes de services de santé** sont des acteurs majeurs de la prévention de la criminalité. On considère qu'ils répondent aux besoins particuliers des populations en état de risque. Des personnes interrogées ont indiqué par exemple que des travailleurs d'approche, rattachés à des organismes de services de santé, apportent des services à des personnes vivant dans la rue, y compris à des jeunes des rues. De nombreuses réponses font état des questions de toxicomanie et de santé mentale de ces personnes, de la prestation de services directs et d'actions de prévention. On mentionne aussi que les personnels de santé

dispensent des services de prévention destinés aux jeunes enfants et à leurs parents, notamment des programmes de formation à la fonction de parent, la détection précoce des enfants vulnérables et l'intervention auprès de ces derniers.

4.5 Nature des partenariats de prévention de la criminalité

Notre étude s'est particulièrement efforcée de renseigner sur la nature des partenariats de prévention de la criminalité. On a demandé aux personnes interrogées de nous informer sur ceux-ci à la fois pour leurs propres activités et pour celles dont elles avaient connaissance dans leur collectivité. On leur a demandé d'indiquer qui conclut des partenariats, ce qu'ils ou elles contribuent et quelles sont leurs responsabilités. Toutes les personnes ont indiqué que beaucoup de travail se fait en partenariat avec des personnes et des organismes de leur collectivité. Pourtant, ce que les partenariats représentent varie, de même que les groupes et organismes qui travaillent ensemble. Les activités de partenariat citées dans notre étude ont été classées en trois catégories : coordination, coopération et collaboration. Chacune est détaillée ci-dessous.

Partenariat de coordination

Les coordinations comprennent une grande variété d'activités – consultation et liaison entre organismes, participation consultative à des conseils ou à des comités communautaires, définition de problèmes qui préoccupent les collectivités. Les partenariats de coordination sont généralement en place dans des comités ou des conseils communautaires auxquels siègent de nombreux organismes. Les partenaires selon le mode de la coordination conservent en général l'autonomie de leurs décisions pour la planification et la prestation des programmes. Ils siègent toutefois aux comités communautaires en fonction de leur engagement à la définition des questions et des préoccupations et à l'évaluation de la fonction qu'ils sont susceptibles d'avoir dans la réponse de la collectivité.

Comme le terme l'indique, le partenariat de coordination est surtout fondé sur le partage de l'information en vue de faciliter une réponse de la collectivité à une préoccupation. Ce mode de partenariat diffère du partenariat de coopération, détaillé ci-dessous, en ce qu'il s'agit essentiellement de participer à une fonction consultative plutôt que de faciliter à d'autres groupes ou organismes l'accès à des services ou à des clients. Les organismes s'efforcent d'arriver à des ententes pour coordonner la prestation de services pour éviter d'inutiles chevauchements de services, pour repérer des lacunes ou des manques dans les services et les résoudre et pour garantir que les clients reçoivent une réponse intégrée et une continuité de soins.

Dans tout le Canada, il existe une variété de comités qui reflète le partenariat par coordination. Il s'agit notamment de comités de prévention de la criminalité (visant parfois des groupes spécifiques comme les jeunes), de police communautaire, d'avenir pour les jeunes, pour des villes plus sûres, d'action communautaire, de consultation pour les Autochtones et de comités « interorganisations » sur la violence familiale et sur les agressions sexuelles. Quelques-uns ont une orientation fort large et d'autres, plus restreinte, ainsi qu'en témoigne cette énumération partielle.

Partenariat de coopération

Le partenariat revêt le plus couramment la forme de la coopération. Il s'agit de partager diverses ressources - informations, personnel pour effectuer occasionnellement des séminaires, des ateliers, locaux, accès aux clients (des élèves par exemple), protocoles de renvoi, suivis). Toutefois, les organismes qui fonctionnent en coopération conservent l'autonomie de leurs décisions pour la sélection et la prestation des programmes

Le partenariat de coopération concerne par exemple des programmes tels que V.I.P. (Valeurs, Influence, Peers [Égaulx]), dans lequel la police vient parler à des élèves des écoles élémentaires (en principe de 6^e année). Les personnes interrogées ont indiqué que la police finance en général de tels programmes, fournit les agents et le matériel éducationnel. Elle agit en coopération avec les écoles, de plusieurs façons. Celles-ci par exemple facilitent l'accès à leurs élèves, aux salles de classe et à du soutien, notamment celui d'enseignants qui aident parfois à l'exécution de certaines parties du programme. La police travaille aussi avec les enseignants sur le matériel à présenter et sur le format des présentations.

Les personnes interrogées ont indiqué que les organisations communautaires coopèrent également avec la police pour des activités fort diverses. Il peut s'agir par exemple d'inviter celle-ci à présenter occasionnellement des programmes tels que des conversations sur la sécurité avec les personnes âgées, des présentations sur l'alcool et le volant, des ateliers sur la sécurité à bicyclette et celle des personnes. Ou bien la police peut renvoyer des personnes et des familles vulnérables aux organismes communautaires compétents. Ceux-ci dispensent divers services - logements à court et à long termes, traitement pour la toxicomanie, intervention immédiate, formation à la fonction de parent, activités récréatives, conseils aux victimes de maltraitance, d'actes criminels, aux enfants témoins de violence et aux hommes maltraitants.

On nous a signalé aussi que les organismes communautaires coopèrent entre eux, surtout par renvoi et suivi. Les clients sont en général renvoyés à un organisme et au cours de l'évaluation

de leur dossier, d'autres besoins sont souvent décelés. Le personnel de l'organisme d'accueil fait appel à ses contacts dans d'autres organismes (coopération) pour orienter vers les services requis. Par exemple, la police renvoie souvent des femmes maltraitées vers un refuge. Celui-ci évalue leurs besoins et leur apporte sur place divers services; il détermine aussi si d'autres services ou soutiens sont nécessaires. Les refuges mettent ainsi en œuvre leurs relations pour renvoyer des clientes vers ces services ou soutiens.

De tels arrangements de coopération existent pour les renvois dans la plupart des secteurs. De nombreux organismes publics font appel à leurs liens de coopération pour renvoyer leurs clients vers les services dont ils ou elles ont besoin. Par exemple, il se peut que des agents de probation renvoient des contrevenants, jeunes ou adultes, vers des programmes communautaires de soutien. Les agents font aussi appel à leurs contacts pour renvoyer des clients vers les groupes communautaires compétents pour que les ordonnances de service communautaire soient correctement exécutées.

Partenariat de collaboration

La collaboration est le troisième mode de partenariat qu'on nous a indiqué. Il est fondé sur le partage des responsabilités pour prendre les décisions, dispenser les ressources et les programmes et pour rendre compte. Il s'agit du type de partenariat le moins courant. Un exemple en est un comité consultatif pour la jeunesse qui est le principal moyen par lequel une collectivité précise répond aux besoins de ses jeunes. Une réunion d'organismes communautaires a établi ce comité qui a demandé et obtenu le financement de ses activités concernant les jeunes. On considère que les activités du comité, y compris le recrutement de personnel, est la responsabilité conjointe des partenaires communautaires. Ceux-ci augmentent les ressources financières du comité par des ressources monétaires et en espèces. Celles-ci ont servi à établir un centre pour les jeunes qui fonctionne presque indépendamment du comité grâce au soutien des organismes partenaires (des programmes sont surtout dispensés). Le comité intègre toutes les activités pour les jeunes qu'entreprennent ces organismes. Ceux-ci collaborent aux services et aux activités qu'assume le comité, grâce à ses programmes et dans ses installations (le centre pour les jeunes par exemple).

Différences de partenariat selon la grandeur des collectivités

Un aspect important de la prévention de la criminalité à l'échelon national est que les partenariats varient selon la grandeur des collectivités. Les plus petites ont moins d'organismes dispensant des activités de prévention de la criminalité. En conséquence, tout le monde en général connaît les autres acteurs majeurs, qui entretiennent des relations sans caractère officiel.

En revanche, les grandes collectivités et les moyennes disposent de plus d'intervenants, dont les relations sont en général fondées sur des populations et des questions spécifiques. Par exemple, les organismes qui desservent les jeunes travaillent ensemble, de même que celles qui dispensent des services aux familles et aux femmes battues. Il y a généralement davantage de partenariats de coordination dans les grandes et les moyennes collectivités et davantage de partenariats de coopération dans les plus petites. Des ressources limitées obligent souvent les organismes communautaires de celles-ci à s'ingénier à travailler ensemble. Il en va de même des organismes des grandes et des moyennes collectivités qui travaillent sur un problème spécifique. Par exemple, tous les organismes communautaires desservant les jeunes se connaissent souvent et avec le temps développent des relations de travail communes.

4.6 Nature et portée des actions de prévention de la criminalité

Nous avons aussi étudié la nature des actions de prévention de la criminalité et leur portée. Nous avons demandé aux personnes que nous avons interrogées de nous signaler tous les groupes ou organismes dont ils ou elles savaient qu'ils exerçaient des activités de prévention de la criminalité dans leur collectivité. Puis on leur a demandé de décrire ces activités ou programmes. Il s'agissait d'obtenir non pas des aperçus complets de ce qui se fait dans ces collectivités, mais les perceptions des personnes interrogées sur les groupes qui ont des actions de prévention de la criminalité et sur la nature de celles-ci. De telles informations donnent une idée de la nature et de la portée de l'activité de prévention de la criminalité.

Nature

Nous avons distingué quatre catégories :

- prévention de la criminalité par le développement social (PCDS),
- prévention situationnelle,
- prévention mixte, à la fois situationnelle et PCDS,
- prévention n'ayant pu être classée dans aucune des catégories ci-dessus sur la base des renseignements fournis.

Nous avons qualifié de prévention situationnelle les actions visant à réduire les possibilités de criminalité, à en éliminer le profit ou à le rendre plus difficile à obtenir, ou à augmenter la probabilité de la détection. Il peut s'agir de patrouille de police en automobile, à vélo ou à pied; de programmes ou de moyens de surveillance – caméras dans les magasins, les entreprises et

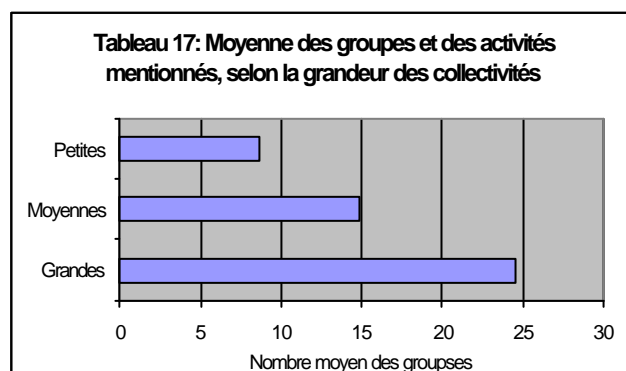
dans la rue; de programmes de renforcement des cibles – serrures plus efficaces, éclairage renforcé; de mesures de prévention de la criminalité par la conception de l’environnement urbain visant à réduire le risque de criminalité; et de programmes d’échec au crime, qui sont autant de lignes de renseignements anonymes.

La prévention de la criminalité par le développement social (PCDS) s’attache aux facteurs sociaux et économiques sous-jacents à l’activité criminelle. La PCDS peut donc avoir une grande variété d’action. Les personnes interrogées ont signalé des programmes éducationnels, de logements sociaux, de formation à la fonction de parent, d’identification et de détection précoce à l’intention des enfants et des jeunes en situation de risque grave et des programmes répondant à des besoins sociaux – divertissement, emploi, logement, par exemple.

Même si la plupart des collectivités ont des programmes et des activités de nature situationnelle traditionnelle, les activités qu’on nous a signalées sont en grande majorité de la PCDS. De plus, bien qu’il existe de nombreuses formes de PCDS, elles comportent en vaste majorité une certaine forme d’enseignement, par exemple le programme V.I.P en milieu scolaire ou des séminaires et ateliers de prévention de la criminalité pour les personnes âgées, les entreprises et d’autres groupes communautaires. Il faut noter que dans la plupart des collectivités, la police est le principal groupe qui participe à la fois à la prévention situationnelle et à la PCDS. Elle anime souvent des programmes de prévention situationnelle tels que Surveillance de quartier, Échec au crime, Patrouille de citoyens. La police participe en outre fort activement à des actions de PCDS – programmes éducatifs en milieu scolaire, présentations à la collectivité, participation aux centres pour les jeunes. Dans plusieurs collectivités, ce sont les policiers qui ont établi de tels centres, en réponse à un besoin perçu et pour prévenir la criminalité. Ils sont nombreux à faire du volontariat pour que ces centres réussissent.

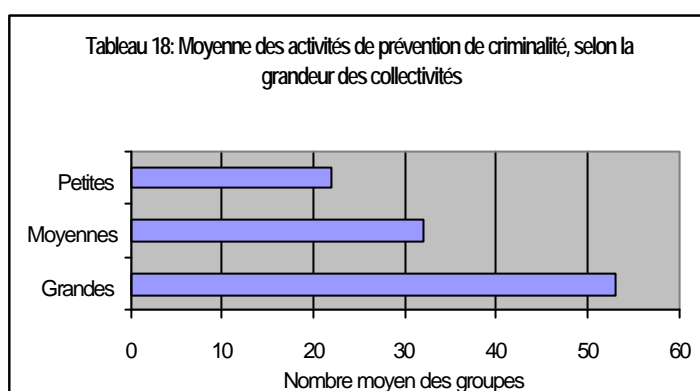
Portée

Les actions de prévention de la criminalité sont nombreuses dans toutes les collectivités. Une corrélation à deux variables du nombre des groupes ayant des actions de prévention de la criminalité et de la grandeur des collectivités a permis de constater un rapport statistiquement significatif ($\rightarrow = 0,01$). Il existe aussi un rapport statistiquement significatif entre le nombre des activités signalées et la



grandeur des villes ($\rightarrow = 0,01$). Fort simplement, le nombre des groupes et des activités augmente en fonction de la grandeur des collectivités. Le tableau 17 présente des données sur le nombre moyen de groupes et d'actions pour les trois grandeurs de collectivité. On nous a indiqué pour les grandes collectivités une moyenne de 24,6 groupes travaillant à la prévention de la criminalité et une moyenne de 52 activités. Pour les moyennes, une moyenne de 14,9 organisations et de 32 activités. Pour les petites, une moyenne de 8,7 organisations et de 22,7 activités.

Dans la plupart des collectivités, on signale qu'il existe des actions ou des programmes situationnels tels que Surveillance de quartier et Échec au crime. D'autres actions traduisent des problèmes particuliers à la collectivité. C'est surtout vrai pour les actions de PCDS. Par exemple, des collectivités qui s'inquiètent de l'exploitation sexuelle des enfants ont des comités chargés de s'en occuper ainsi que des organismes et des activités. Ailleurs, on s'inquiète des vols de véhicules et on y signale des actions à la fois situationnelles et de PCDS (surtout éducatives) pour les contrer.



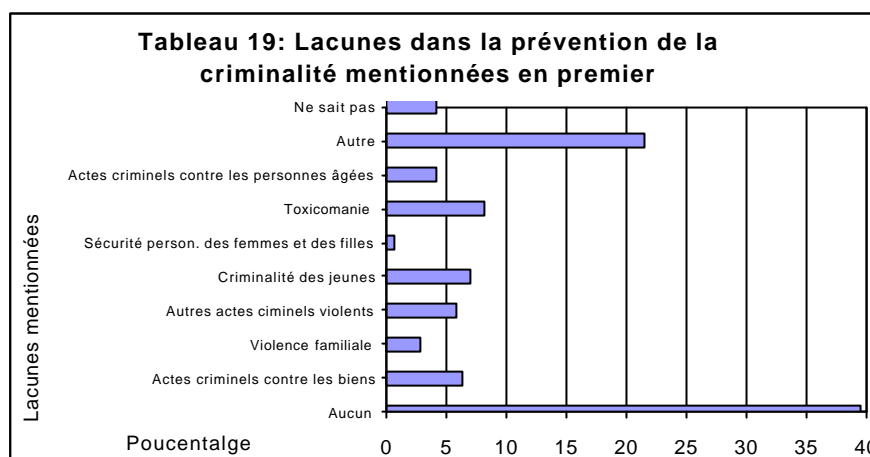
4.7 Bénéficiaires de la prévention de la criminalité

Les programmes bénéficient à une grande variété de groupes sociaux. Toutefois, dans l'ensemble des 29 collectivités, on a constaté qu'il s'agit surtout des jeunes et des enfants. Il ne faut pas s'en surprendre puisque les actions de PCDS sont en grande partie des programmes éducatifs. Dans 13 des 29 collectivités, on fait état de programmes visant les familles (violence familiale, familles en état de risque, familles avec de jeunes enfants). Dans neuf collectivités, les programmes bénéficient aux personnes âgées; dans huit, aux femmes; dans cinq, aux populations autochtones et aux victimes d'actes criminels respectivement. Dans huit collectivités, ils bénéficient à la population en général.

4.8 Lacunes constatées dans la prévention de la criminalité

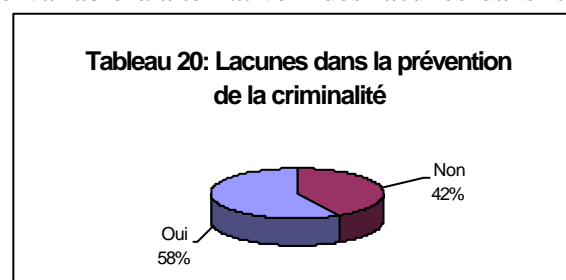
Nous avons demandé aux personnes interrogées si elles avaient éventuellement constaté des lacunes dans la prévention de la criminalité, dans leur collectivité. Nous avons enregistré les trois premières réponses. De façon constructive, 39,5 % d'entre elles n'en ont constaté aucune, indiquant que la plupart des problèmes de criminalité sont traités (voir tableau 19).

En réalité, la réponse la plus fréquente (21,5%, « autre » au tableau 19) ne prend pas en compte de lacune réelle, mais le fait de disposer de ressources et de les utiliser. En fait, même si la plupart des inquiétudes locales quant à la prévention



de la criminalité sont traitées dans une certaine mesure, ce traitement est souvent léger. La prévention de la criminalité serait plus efficace si des ressources correspondaient davantage à la portée et à la profondeur de l'action nécessaire pour faire la différence au niveau communautaire. Moins de 10% des personnes interrogées ont constaté des lacunes dans un domaine donné. Les trois lacunes majeures qu'on a indiqué en premier lieu sont la toxicomanie (8,1%), la criminalité chez les jeunes (7%) et les actes criminels contre les biens (6,4%).

On a recodé ces constatations de lacune selon une variable à alternative « des lacunes dans la prévention de la criminalité de votre collectivité? », puis on les a codées « oui » ou « non » (voir tableau 20). Les constatations varient selon les régions, mais pas selon la grandeur des collectivités. Dans le Nord, on a indiqué beaucoup plus de lacunes que dans l'ensemble des cinq autres régions (86,4%). Les deux tiers (66,7%) des réponses des Prairies ont mentionné des lacunes. Ce chiffre est très différent de l'Ontario (41,7%) et de l'Atlantique (36%). Il diffère peu par contre de celui du Pacifique (59,4%) et du Québec (59,3%).

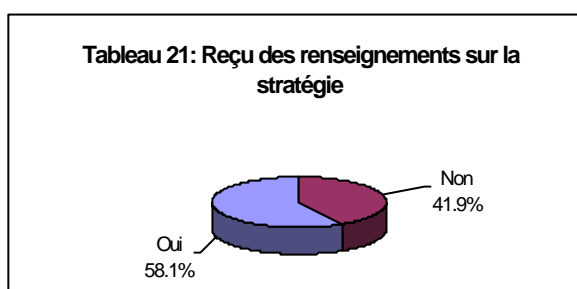


4.9 Dans quelle mesure connaît-on la Stratégie?

On a posé quatre questions sur la Stratégie nationale sur la sécurité communautaire et la prévention du crime aux personnes interrogées.

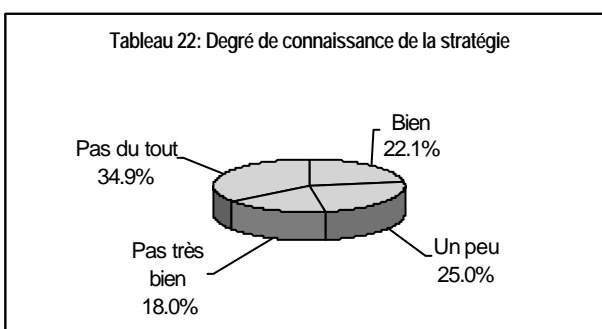
Aviez-vous reçu des renseignements sur la Stratégie avant qu'on ne vous demande cette entrevue?

La première question était « Aviez-vous reçu des renseignements sur la Stratégie avant qu'on ne vous demande cette entrevue? » Environ quarante pour cent des personnes interrogées (41,9%) en avait reçu (voir tableau 21). Ce pourcentage est élevé et peut refléter la décision d'inclure dans notre échantillon les collectivités dotées de financement aux termes de la Stratégie. Une majorité de personnes interrogées (58,1%) n'avait pas reçu d'informations sur la Stratégie. Le fait d'en avoir reçu ou non ne varie pas selon les secteurs ou la grandeur des collectivités, mais selon les régions. Soixante-quatre pour cent des personnes interrogées dans le Nord en avait reçu, puis 58,8% des personnes interrogées dans les Prairies. Ces deux pourcentages sont nettement plus élevés que ceux des autres régions : 38,5% pour les réponses de l'Atlantique, 35,7% pour celles du Québec. C'est en Ontario (26,9%) et dans la région du Pacifique (27,3%) qu'on a le moins reçu d'informations.



Connaissez-vous la Stratégie ?

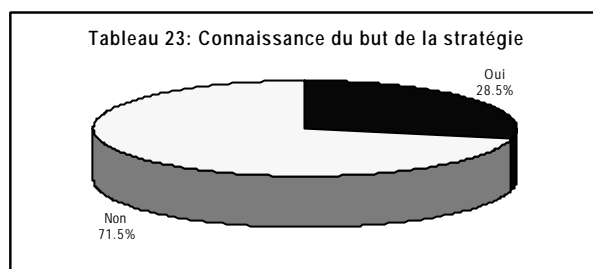
Nous avons ensuite demandé aux personnes interrogées dans quelle mesure elles connaissaient la Stratégie. Leurs réponses ont été codées selon une échelle à quatre points, allant de « bien » à « pas du tout ». Environ un tiers (34,9%) n'était pas du tout au courant de la Stratégie. Le degré de connaissance correspondait presque parfaitement aux données sur le fait d'avoir ou non reçu des renseignements. On a constaté des différences sans signification statistique selon la grandeur des collectivités et les secteurs ainsi qu'un écart significatif selon les régions. C'est dans le Nord qu'on connaît le mieux la Stratégie, où 72% des personnes



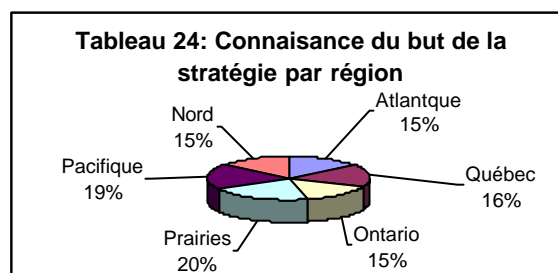
interrogées la connaissent bien ou un peu. Ensuite dans les Prairies, où 67,7% des personnes interrogées la connaissent bien ou un peu. Dans ces deux régions, les personnes interrogées connaissent bien mieux la Stratégie que celles de l'Atlantique (57,7%), du Pacifique (29,4%), du Québec (25%) et de l'Ontario (19,2%), province où le degré de connaissance est le plus faible.

En connaissez-vous les objectifs ?

Nous avons en troisième lieu demandé aux personnes interrogées si elles connaissaient les objectifs de la Stratégie avant de participer à notre étude. Leurs réponses ont été codées « oui » et « non » (voir tableau 23). Quarante-neuf (28,5%) les connaissaient. La majorité (71,5%) les ignorait. Il n'y avait pas d'écart

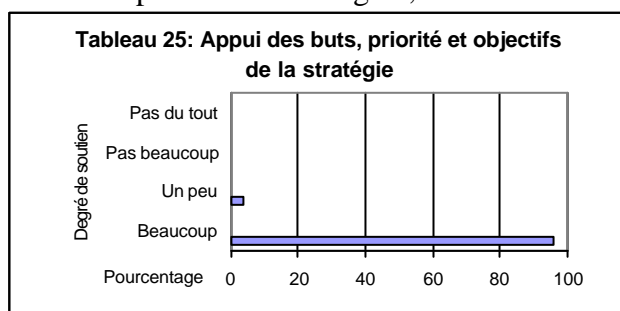


selon les secteurs et la grandeur des collectivités, dans cette connaissance des objectifs. Celle-ci varie toutefois selon les régions (voir tableau 24). C'est dans le Nord qu'on connaît le mieux les objectifs (48%), puis dans l'Atlantique (42,3%); dans ces deux régions, les chiffres sont nettement plus élevés que dans les quatre autres régions. Environ un tiers des personnes interrogées dans les Prairies (35,3%) connaissaient les objectifs avant notre étude, ce qui est nettement plus élevé qu'au Québec (21,4%), en Ontario (15,4%) et dans le Pacifique (12,1%).



En appuyez-vous les buts, les priorités et les objectifs ?

Avant de poser la quatrième et dernière question aux personnes interrogées, nous leur avons donné à lire un résumé des buts, priorités et objectifs de la Stratégie. Puis on leur a demandé dans quelle mesure ils ou elles les appuyaient (voir tableau 25). L'appui a été massif, 95,9% des personnes ayant indiqué qu'elles les soutiennent tout à fait et 99,4%, qu'elles les soutiennent beaucoup ou un peu. Du fait de ce faible écart entre les réponses, il n'a pas été possible d'évaluer les écarts selon les secteurs, les régions et la grandeur des collectivités.



5. CONCLUSION

Nous avons fondé la présente étude sur les perceptions d'un ensemble solide d'informateurs majeurs d'un segment représentatif des collectivités canadiennes. Elle révèle qu'en 2000, la criminalité et la victimisation demeurent des sujets d'inquiétude pour la plupart des gens dans les collectivités canadiennes et qu'une variété de groupes entreprennent une variété d'actions pour apaiser ces inquiétudes au niveau local.

Nous constatons qu'une grande masse de données a été recueillie pendant notre étude. Nous nous sommes efforcés de brosser un tableau national de la nature et de la portée de la prévention de la criminalité afin d'en comparer l'état. Nos principales conclusions sont exposées ci-dessous, ainsi que les questions à approfondir.

Les perceptions concernant les groupes risquant la victimisation criminelle dans les collectivités étudiées comprennent en général les priorités de la Stratégie, à l'exception des personnes âgées que plus d'un tiers des personnes interrogées ont signalé comme étant un groupe risquant la victimisation criminelle. Cette constatation mérite qu'on l'approfondisse au niveau communautaire, étant donné surtout la constatation apparemment contradictoire qu'on n'a pas signalé que la criminalité à l'égard des personnes âgées était une question majeure, ni une lacune majeure.

De façon intéressante, l'inquiétude la plus souvent citée en premier concerne les actes criminels contre les biens. Viennent ensuite les actes criminels violents, surtout la violence familiale et d'autres classes d'actes criminels violents. On a aussi mentionné que la toxicomanie et la criminalité des jeunes sont des sujets d'inquiétude au niveau local. De nombreux informateurs majeurs ont souligné que les deux sont liées. Il faut aussi réfléchir aux différences régionales.

Notre étude a révélé que des activités de prévention de la criminalité fort variées répondent dans tout le Canada aux problèmes locaux de criminalité. Les activités qu'on nous a mentionnées sont traditionnelles et situationnelles ainsi que de développement social. La plupart des collectivités possèdent des stratégies situationnelles, et pourtant la plupart des activités dont ont fait état les

personnes interrogées sont fondées sur le développement social. Nous en dégageons une impression positive que la PCDS est articulée à de nombreux égards au niveau communautaire, surtout en ce qui a trait aux actions destinées aux enfants et aux jeunes.

Les informateurs majeurs ont fait état d'une grande variété de groupes et d'organismes actifs pour prévenir la criminalité – police, établissements scolaires, services publics, organisations non gouvernementales, organismes autochtones, services de santé. Dans la plupart des collectivités, la police joue un rôle central pour réaliser des activités de prévention de la criminalité traditionnelles et par le développement social ou pour y participer. On fait aussi état que les établissements scolaires, les organisations non gouvernementales, les services de santé et les services publics sont des acteurs majeurs essentiellement de la PCDS. Les organismes autochtones ont une fonction importante à divers titres au niveau communautaire – depuis des services de police aux écoles, services de santé, centres d'amitié et autres organisations communautaires. La participation du secteur privé à la prévention de la criminalité est moins apparente dans la plupart des collectivités, davantage en arrière-plan.

Les interactions sont fortes entre ces acteurs et peuvent être sans caractère officiel ou bien s'exprimer par des partenariats. Ceux-ci peuvent être de coordination, de coopération ou de collaboration. Notre étude n'a abordé que la surface des actions de prévention de la criminalité en partenariat, domaine qu'il conviendrait d'approfondir.

Il est intéressant de constater que 39,5% des personnes interrogées n'ont pas constaté de lacune dans la prévention de la criminalité de leur collectivité. Les autres ont mentionné diverses lacunes, touchant les problèmes majeurs et surtout la question des ressources trop limitées pour traiter les problèmes majeurs avec efficacité, assez en profondeur et en portée pour faire une différence. Cette constatation est aussi à approfondir, afin de déterminer comment les collectivités peuvent optimiser au mieux les ressources dont elles disposent (notamment celles de la Stratégie).

Il faut se préoccuper du degré de connaissance de la Stratégie, puisque 34,9% des personnes interrogées ne la connaissent pas du tout et 18%, la connaissent peu. En outre, 71,5% n'en connaissent pas le but. Ces chiffres suggèrent la nécessité de communiquer davantage avec les acteurs communautaires à propos de la Stratégie. Il a par contre été encouragé de constater le soutien massif des buts, priorités et objectifs de celle-ci.

ANNEXE 1

Tableaux statistiques

Tableau 1: Répartition des personnes interrogées, par secteur

Secteur de travail	Fréquence	Pourcentage
Secteur public	48	27,9
Police	32	18,6
Autochtone	14	8,1
Enseignement	14	8,1
Santé	10	5,8
Organisation communautaire ou non-gouvernementale	51	29,7
Secteur privé	3	1,7
Total	172	100,0

Tableau 2: Répartition des entrevues, par grandeur de collectivité

Grandeur	Fréquence	Pourcentage
100 000 ou plus	38	22,1
10 000 - 99 999	74	43,0
Moins de 10 000	60	34,9
Total	172	100,0

Tableau 3: Selon les personnes interrogées, degré de leur connaissance de la criminalité et de la victimisation

Degré de connaissance	Fréquence	Pourcentage
Beaucoup	72	41,9
Un peu	90	52,3
Pas beaucoup	10	5,8
Pas du tout	0	0
Total	172	100,0

Tableau 4 : Dans quelle mesure s'inquiète-t-on de la criminalité dans votre collectivité?

Degré d'inquiétude	Fréquence	Pourcentage
Beaucoup	81	47,1
Un peu	78	45,3
Pas beaucoup	12	7
Pas du tout	1	0,6
Total	172	100,0

Tableau 5 : Recoupement des degrés d'inquiétude quant à la criminalité, selon la grandeur des collectivités

Degré d'inquiétude		Grandeur de la collectivité			Total
		100 000 ou plus	10 000 – 99 999	Moins de 10 000	
Beaucoup	Nombre	19	36	26	81
	%	50%	48,6%	43,3%	47,4%
Un peu	Nombre	18	34	26	78
	%	47,4%	45,9%	43,3%	45,6%
Pas beaucoup	Nombre	1	4	8	12
	%	2,6%	5,4%	13,3%	7%
Total	Nombre	38	74	60	171
	%	100%	100%	100%	100%

Khi-carré de Pearson = 5,761, signification = 0,218, df = 4.

Tableau 6 : Recoupement des degrés d'inquiétude quant à la criminalité, selon les régions

Degré d'inquiétude		Région					Total	
		Atlantique	Québec	Ontario	Prairies	Pacifique		Nord
Beaucoup	Nombre	14	9	8	21	18	11	81
	%	53,8%	32,1%	30,8%	61,8%	54,5%	44%	47,4%
Un peu	Nombre	10	11	17	13	15	12	78
	%	38,5%	39,3%	65,4%	38,2%	45,5%	48%	45,6%
Pas beaucoup	Nombre	2	8	1	0	0	2	12
	%	7,7%	28,6%	3,8%	0%	0%	8%	7%
Total	Nombre	26	28	26	34	33	25	171
	%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Khi-carré de Pearson = 26,751^a, df = 10. Signification = 0,003, Phi = 0,396.

^a 6 cases (33,3%) ont un décompte prévu de moins de 5. Le décompte minimum prévu est 1,75

Tableau 7: Dans quelle mesure s'inquiète-t-on de la victimisation criminelle dans votre collectivité?

Degré d'inquiétude	Fréquence	Pourcentage
Beaucoup	73	42,4
Un peu	73	42,4
Pas beaucoup	21	12,2
Pas du tout	2	1,2
Ne sais pas	3	1,7
Total	172	100,0

Tableau 8: Recoupement des degrés d'inquiétude quant à la victimisation, selon la grandeur des collectivités

Degré d'inquiétude		Grandeur			Total
		100 000 ou plus	10 000 - 99 999	Moins de 10 000	
Beaucoup	Nombre	20	31	22	73
	%	52,6%	42,5%	37,9%	43,2%
Un peu	Nombre	14	32	27	73
	%	36,8%	43,8%	46,6%	43,2%
Pas beaucoup ou pas du tout	Nombre	4	10	9	23
	%	10,5%	13,7%	15,5%	13,6%
Total	Nombre	38	73	58	169
	%	100%	100%	100%	100%

Khi-carré de Pearson = 2,099^a. df = 4, signification = 0,718

^a 0 case (0,0%) a un décompte prévu de moins de 5. Le décompte minimum prévu est 5,17

Tableau 9 : Degré d'inquiétude quant à la victimisation criminelle, selon les régions

Degré d'inquiétude		Région						Total
		Atlantique	Québec	Ontario	Prairies	Pacifique	Nord	
Beaucoup	Nombre	15	9	5	18	17	9	73
	%	57,7%	33,3%	19,2%	52,9%	51,5%	39,1%	43,2%
Un peu	Nombre	9	8	17	13	15	11	73
	%	34,6%	29,6%	65,4%	38,2%	45,5%	47,8%	43,2%
Pas beaucoup ou pas du tout	Nombre	2	10	4	3	1	3	23
	%	7,7%	37%	15,4%	8,8%	3%	13%	13,6%
Total	Nombre	26	27	26	34	33	23	169
	%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Khi-carré de Pearson = 26,507^a, df = 10, signification = 0,003

^a 6 cases (33,3%) ont un décompte prévu de moins de 5. Le décompte minimum prévu est 3,13

Tableau 10 : Selon les personnes interrogées, perceptions des groupes risquant en premier d'être victimes de criminalité

Groupe mentionné	Fréquence	Pourcentage
Aucun	4	2,3
Enfants	14	8,1
Jeunes	31	18,0
Adultes	8	4,7
Personnes âgées	59	34,3
Autochtones	10	5,8
Femmes	22	12,8
Entreprises	14	8,1
Autre	6	3,5
Ne sait pas	4	2,3
Total	172	100,0

Tableau 11 : Selon les personnes interrogées, perceptions des groupes risquant en second d'être victimes de criminalité

Groupe mentionné	Fréquence	Pourcentage
Aucun	23	13,4
Enfants	17	9,9
Jeunes	31	18,0
Adultes	8	4,7
Personnes âgées	27	15,7
Autochtones	5	2,9
Femmes	25	14,5
Entreprises	13	7,6
Autre	17	9,9
Ne sait pas	4	2,3
Total	172	100,0

Tableau 12 : Problème local de criminalité mentionné en premier

Problème cité	Fréquence	Pourcentage
Aucun	1	0,6
Actes criminels contre les biens	82	47,7
Violence familiale	23	13,4
Toxicomanie	20	11,6
Criminalité des jeunes	14	8,1
Autre	14	8,2
Autres actes criminels violents	10	5,8
Actes criminels contre les personnes âgées	4	2,3
Sécurité personnelle des femmes et des filles	1	0,6
Ne sait pas	3	1,7
Total	172	100,0

Tableau 13 : Mention des actes criminels contre les biens, selon les régions

Actes criminels contre les biens mentionnés comme problème		Région						Total
		Atlantique	Québec	Ontario	Prairies	Pacifique	Nord	
Non	Nombre %	8 30,8%	14 50%	7 26,9%	9 26,5%	4 12,1%	13 52%	55 32%
Non	Nombre %	18 69,2%	14 50%	19 73,1%	25 73,5%	29 87,9%	12 48%	117 68%
Total	Nombre %	26 100%	28 100%	26 100%	34 100%	33 100%	25 100%	172 100%

Khi-carré de Pearson = 15,567^a, df = 5, signification = 0,008

Coefficient de contingence = 0,288, signification = 0,008

^a 0 case (0,0%) a un décompte prévu de moins de 5. Le décompte minimum prévu est 7,99

Tableau 14 : Mention de la toxicomanie, selon les régions

Mention de la toxicomanie		Région						Total
		Atlantique	Québec	Ontario	Prairies	Pacifique	Nord	
Non	Nombre %	12 46,2%	14 50%	22 84,6%	19 55,9%	20 60,6%	11 44%	98 57%
Oui	Nombre %	14 53,8%	14 50%	4 15,4%	15 44,1%	13 39,4%	14 56%	74 43%
Total	Nombre %	26 100%	28 100%	26 100%	34 100%	33 100%	25 100%	172 100%

Khi-carré de Pearson = 11,812^a, df = 5, signification = 0,037

Coefficient de contingence = 0,253

^a 0 case (0,0%) a un décompte prévu de moins de 5. Le décompte minimum prévu est 7,99

Tableau 15 : Mention de la violence familiale comme problème communautaire de criminalité, selon les régions

Mention de la violence familiale		Région						Total
		Atlantique	Québec	Ontario	Prairies	Pacifique	Nord	
Non	Nombre	21	16	25	19	28	11	120
	%	80,8%	57,1%	96,2%	55,9%	84,8%	44%	69,8%
Oui	Nombre	5	12	1	15	5	14	52
	%	19,2%	42,9%	3,8%	44,1%	15,2%	56%	30,2%
Total	Nombre	26	28	26	34	33	25	172
	%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Khi-carré de Pearson = 26,726^a, df = 5, signification = 0,000

Coefficient de contingence = 0,367

^a 0 case (0,0%) a un décompte prévu de moins de 5. Le décompte minimum prévu est 7,56

Tableau 16: Mention de la criminalité des jeunes comme problème communautaire de criminalité, selon les régions

Mention de la criminalité des jeunes		Région						Total
		Atlantique	Québec	Ontario	Prairies	Pacifique	Nord	
Non	Nombre	23	19	19	28	27	12	128
	%	88,5%	67,9%	73,1%	82,4%	81,8%	48%	74,4%
Oui	Nombre	3	9	7	6	6	13	44
	%	11,5%	32,1%	26,9%	17,6%	18,2%	52%	25,6%
Total	Nombre	26	28	26	34	33	25	172
	%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Khi-carré de Pearson = 14,590^a, df = 5, signification = 0,012

Coefficient de contingence = 0,280

^a 0 case (0,0%) a un décompte prévu de moins de 5. Le décompte minimum prévu est 6,40.

Tableau 17 : Moyenne des groupes et des activités mentionnés, selon la grandeur des collectivités

	Nombre moyen de groupes mentionnés	Nombre moyen d'activités mentionnées	Écart
Grandes	24,6 (médiane = 26)	52,0 (médiane = 52)	Groupes : 18 - 30 Activités : 35 - 68
Moyennes	14,9 (médiane = 12,5)	32,0 (médiane = 28)	Groupes : 8 - 34 Activités : 22 - 58
Petites	8,7 (médiane = 7,5)	22,7 (médiane = 18,5)	Groupes : 3 - 21 Activités : 7 - 69

Tableau 18 : Lacune dans la prévention de la criminalité mentionnée en premier

Lacune mentionnée	Fréquence	Pourcentage
Aucun	68	39,5
Actes criminels contre les biens	11	6,4
Violence familiale	10	2,9
Autre violence	5	5,8
Criminalité des jeunes	12	7,0
Sécurité personnelle des femmes et des filles	1	0,6
Toxicomanie	14	8,1
Actes criminels contre les personnes âgées	7	4,1
Autre	37	21,5
Ne sait pas	7	4,1
Total	172	100,0

Tableau 19 : Lacunes dans la prévention de la criminalité, selon les régions

Lacunes		Région						Total
		Atlantique	Québec	Ontario	Prairies	Pacifique	Nord	
Non	Nombre %	16 64%	11 40,7%	14 58,3%	11 33,3%	13 40,6%	3 13,6%	68 41,7%
Oui	Nombre %	9 36%	16 59,3%	10 41,7%	22 66,7%	19 59,4%	19 86,4%	95 58,3%
Total	Nombre %	25 100%	27 100%	24 100%	33 100%	32 100%	22 100%	163 100%

Khi-carré de Pearson = 15,946^a, df = 5, signification = 0,007

Coefficient de contingence = 0,299

^a 0 case (0,0%) a un décompte prévu de moins de 5. Le décompte minimum prévu est 9,18

Tableau 20 : Reçu des renseignements sur la stratégie, selon les régions

Reçu des renseignements		Région						Total
		Atlantique	Québec	Ontario	Prairies	Pacifique	Nord	
Oui	Nombre %	10 38,5%	10 35,7%	7 26,9%	20 58,8%	9 27,3%	16 64%	72 41,9%
Non	Nombre %	16 61,5%	18 64,3%	19 73,1%	14 41,2%	24 72,7%	9 36%	100 58,1%
Total	Nombre %	26 100%	28 100%	26 100%	34 100%	33 100%	25 100%	172 100%

Khi-carré de Pearson = 14,882^a, df = 5, signification = 0,011

Coefficient de contingence = 0,282

^a 0 case (0,0%) a un décompte prévu de moins de 5. Le décompte minimum prévu est 10,47

Tableau 21: Degré de connaissance de la stratégie, par région

Degré de connaissance		Région						Total
		Atlantique	Québec	Ontario	Prairies	Pacifique	Nord	
Bien	Nombre	8	3	2	11	6	8	38
	%	30,8%	10,7%	7,7%	32,4%	18,2%	32%	22,1%
Un peu	Nombre	7	4	3	12	7	10	43
	%	26,9%	14,3%	11,5%	35,3%	21,2%	40%	25%
Pas très bien	Nombre	3	5	6	5	6	6	31
	%	11,5%	17,9%	23,1%	14,7%	18,2%	24%	18%
Pas du tout	Nombre	8	16	15	6	14	1	60
	%	30,8%	57,1%	57,7%	17,6%	42,4%	4%	34,9%
Total	Nombre	26	28	26	34	33	25	172
	%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Khi-carré de Pearson = 34,945^a, df = 1, signification = 0,003

Coefficient de contingence = 0,411

^a 0 case (0,0%) a un décompte prévu de moins de 5. Le décompte minimum prévu est 4,51

Tableau 22 : Connaissance du but de la stratégie, selon les Régions

Connaissance des buts		Région						Total
		Atlantique	Québec	Ontario	Prairies	Pacifique	Nord	
Oui	Nombre	11	6	4	12	4	12	49
	%	42,3%	21,4%	15,4%	35,3%	12,1%	48%	28,5%
Non	Nombre	15	22	22	22	29	13	123
	%	57,7%	78,6%	84,6%	64,7%	87,9%	52%	71,5%
Total	Nombre	26	28	26	34	33	25	172
	%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Tableau 23 : Appui des buts, priorités et objectifs de la stratégie

Degré de soutien	Fréquence	Pourcentage
Beaucoup	165	95,9%
Un peu	6	3,5%
Pas beaucoup	1	0,6%
Pas du tout		0%
Total	172	100%